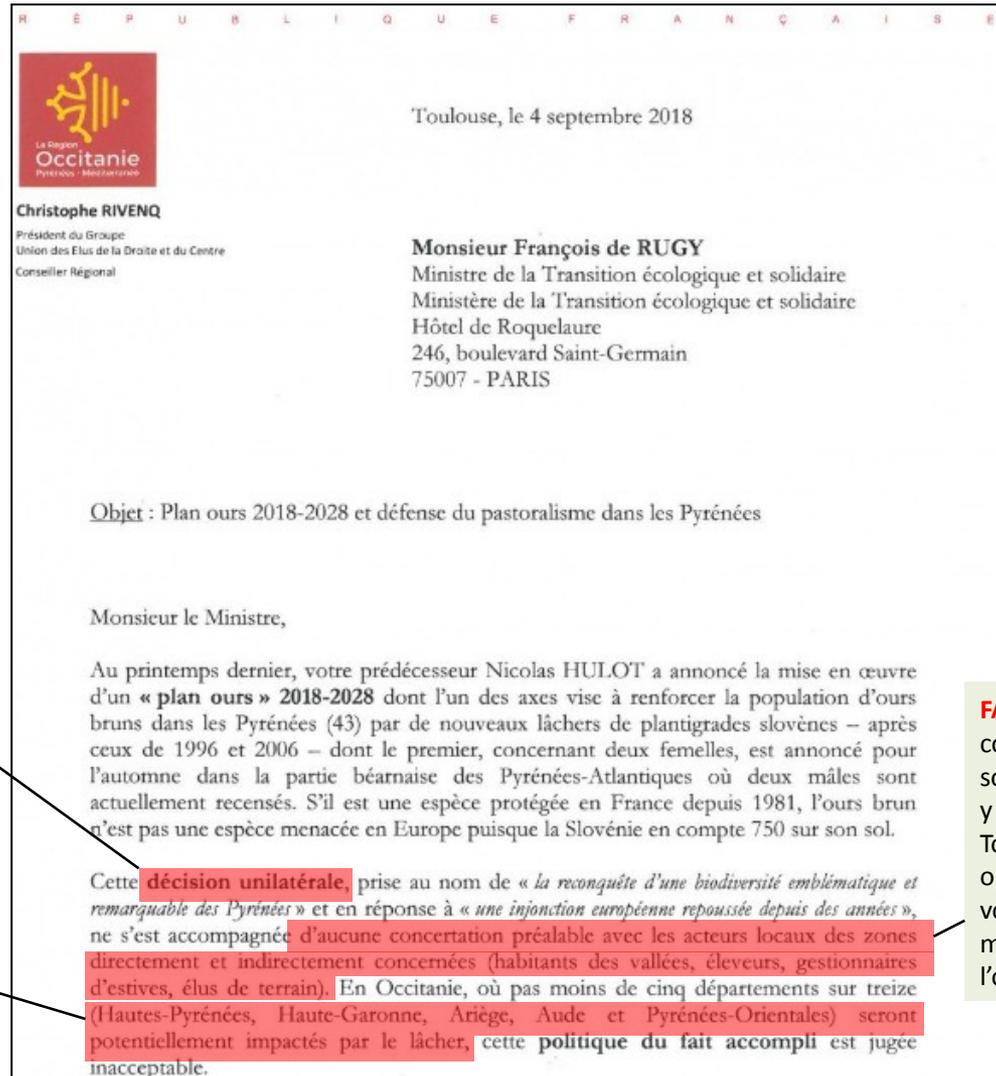


Décod' OURS N°6

Courrier de Christophe Rivenq, Conseiller régional Occitanie, Président du groupe des Elus de la Droite et du Centre, à François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire

4 Septembre 2018



ABUSIF ! La France, en ratifiant la Directive « Habitats », s'est engagée à sauvegarder l'espèce ours brun sur son sol, et à restaurer un état de conservation favorable. Ces lâchers sont effectués dans le cadre de cette parole, juridiquement contraignante, et qu'il est impératif de respecter.

ABUSIF ! Les femelles lâchées n'ont pas le même comportement que des mâles : elles sont susceptibles de se disperser jusqu'à l'Ouest des Hautes-Pyrénées. Au-delà est une hypothèse improbable.

FAUX ! Expertises, consultations, concertations, se sont succédées pendant 8 ans, y compris ce printemps. Toujours boycottées par les opposants. Ces derniers voudraient décider seuls du maintien ou de la disparition de l'ours en France.

TENDANCIEUX ! Comme toute consultation standard pour n'importe quel arrêté, elle n'a pas la représentativité d'un sondage, ni vocation à remplacer un référendum. Peut-être plus de crédit y aurait été accordé si les réponses des internautes allaient dans un sens défavorable ? En tout état de cause, il ne faut pas oublier le sondage de février 2018, qui montre, comme tous les précédents, qu'une large majorité de la population des départements pyrénéens soutient ces lâchers d'ours (source).

Une consultation publique a, certes, été organisée mais il s'agit d'une consultation en trompe-l'œil puisqu'elle a réuni moins de 0,5 % de la population pyrénéenne : à peine 1/4 des 5.970 internautes ayant participé à ce pseudo-référendum réside dans l'un des six départements pyrénéens. Si votre prédécesseur était venu à la rencontre des Pyrénéens, comme il s'y était engagé, il aurait pris la mesure de l'opposition des élus locaux et de la détresse des bergers dont les troupeaux sont régulièrement pris pour cible. En 2017, 162 attaques (464 animaux tués ou blessés, 34 ruches détruites) ont été dénombrées sur le versant français des Pyrénées, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2016.



VRAI ! Mais ces élus locaux, comme M. Rivenq, ne jouent pas leur rôle de représentants de la population pyrénéenne, en ignorant délibérément la grande majorité favorable aux lâchers d'ours (source).

PAS TOUS ! Ceux qui conduisent, gardent leurs troupeaux, et mettent en place des moyens de protection efficaces, comme les producteurs du fromage Pé Descaous, ou certains éleveurs des Pyrénées centrales, ne sont pas « régulièrement pris pour cible ».

TENDANCIEUX ! 110600 euros pour les 2 premiers postes (cf dossier de consultation 2018), 612000 euros pour le troisième (source p.45) qui fait déjà partie des missions de l'ONCFS sur les ours existants. Le tout sur le budget de l'ONCFS...

Au-delà du coût de la mesure (capture, lâcher, suivi...) pour les finances publiques, la réintroduction de nouveaux spécimens dans les Pyrénées contre l'avis des populations est un coup porté au monde montagnard, et plus particulièrement au pastoralisme alors même que ce dernier concourt de façon indiscutable au maintien de la biodiversité pyrénéenne ainsi qu'à l'entretien des massifs et qu'il est un moteur essentiel de l'économie montagnarde. On compte, en effet, dans le massif des Pyrénées pas moins de 6.000 exploitations pastorales et 1.290 estives où paissent 570.000 ovins et 100.000 bovins.

FAUX ! Sur quelle référence se base t'on pour une telle affirmation ? Accorde t'on plus de crédit aux 1200 manifestants anti-ours à Pau le 30 avril 2018, ou au groupuscule de 200 personnes proférant des insultes et souillant l'esplanade d'Etsaut le 30 Août 2018 (source), qu'à la majorité de la population pyrénéenne soutenant les lâchers d'ours ? (source)
C'est une étrange conception de la démocratie...

CONFUSION ! De quel pastoralisme s'agit-il ? De celui, compatible avec l'ours, qui met en œuvre la conduite, le gardiennage et la protection des troupeaux ? Ou du pastoralisme qui consiste à lâcher les brebis en montagne, avec une surveillance lâche ? Ce dernier entraînant un surpâturage des crêtes et sommets, qui sont ravagés par les déjections des ovins.

Ne pas oublier que la nature s'est passée de l'homme pendant 540 millions d'années pour créer la biodiversité que l'on connaît. Ce dernier « entretient » la planète depuis 8000 ans, avec les résultats que l'on connaît...



FAUX ! Affirmation gratuite. Le pastoralisme résiste mieux que les autres exploitations pyrénéennes (source p.69), probablement grâce aux aides initiées par l'ours. Par exemple le Plan de Soutien à l'Economie Montagnarde (PSEM), mis en place suite aux lâchers d'ours de 2006 : 60 millions d'euros sur le massif de 2007 à 2013 (source), et qui se poursuit actuellement sous une autre forme. Il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur. Encore moins celle de l'ours...

FAUX ! Une fois de plus, et pour répondre à cet incessant matraquage :

- Les habitants des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées ont exprimé leur adhésion majoritaire (respectivement 76% et 66%) aux lâchers d'ours dans le sondage IFOP de février 2018 (source).

- Les sondages plus anciens montraient aussi une large adhésion.

- La consultation publique ne dément pas cette tendance (source).

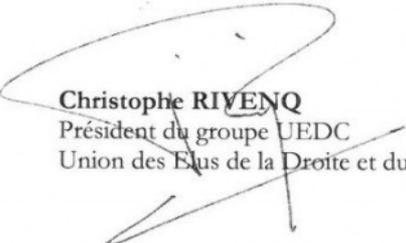
- Une grande part des élus locaux ont effectivement « exprimé leur opposition ». Mais ils ne se montrent pas plus représentatifs que les « technocrates parisiens ou bruxellois » car ils ignorent, par clientélisme, l'avis majoritaire de leurs administrés, au profit de lobbies minoritaires.

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, **ce projet ravive de fortes tensions** parce qu'il nie l'impact psychologique et économique des prédatons et qu'il menace une économie montagnarde à l'équilibre fragile. En outre, il ranime des polémiques que l'on espérait éteintes parce qu'il laisse entendre que **le développement économique et touristique des Pyrénées passe par l'ours – ce qui est un non-sens –** et qu'il fait fi de l'avis des femmes et des hommes vivant dans ces montagnes qui ne sont pas contre l'ours mais contre sa réintroduction, au nom précisément de la préservation de la biodiversité.

Dans notre République décentralisée, il appartient aux habitants et aux élus de décider de l'avenir de leur territoire, et non aux technocrates parisiens ou bruxellois qui méconnaissent nos régions. **Les habitants et les élus des Pyrénées ont exprimé leur opposition** au projet de réintroduction d'ours. Dernière collectivité d'Occitanie en date à s'être exprimée officiellement sur le sujet, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a adopté le 22 juin, à une très large majorité, une motion exigeant l'arrêt du projet de réintroduction et l'organisation d'Etats généraux du pastoralisme.

Comme l'a rappelé l'Association Nationale des Elus de la Montagne, toute réintroduction doit s'accompagner de l'acceptation des populations locales et reposer sur un très large consensus. **C'est aussi la position des élus du groupe UEDC que je préside. Ces deux conditions ne sont pas réunies. La sagesse commande de renoncer à une mesure coûteuse et inopportune** au profit de ce qui doit – de l'avis de tous (éleveurs, élus territoriaux, experts) – constituer la priorité de l'action de l'Etat en faveur du pastoralisme : améliorer la protection des troupeaux et l'indemnisation des bergers.

Certain de pouvoir compter sur votre volonté d'apaisement et votre esprit de responsabilité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.


Christophe RIVENQ
Président du groupe UEDC
Union des Elus de la Droite et du Centre



Décod'Ours est un programme de décryptage de l'actualité de l'ours par les associations Ferus et Pays de l'Ours - Adet

FAUX ! Affirmation gratuite non référencée. Au contraire, les réussites des Abruzzes italiennes et des Asturies espagnoles montrent que l'ours peut être un moteur pour les activités touristiques.

FAUX ! La majorité est pour les lâchers. Affirmer « ne pas être contre l'ours mais contre les réintroductions » est une posture hypocrite : sans ces dernières l'ours aurait probablement disparu de France (source).

Vouloir la disparition d'une espèce « au nom de la préservation de la biodiversité » est un non-sens scientifique, une expression aboutie d'une certaine langue de bois environnementale.

FAUX ! 110600 euros pour la mesure « coûteuse et inopportune » (cf Dossier de consultation 2018),

2 millions d'euros pour « ce qui doit être la priorité de l'action de l'état » : protection des troupeaux et indemnités des éleveurs (qui possèdent les troupeaux), et non pas des bergers (qui les gardent) (source p.45). Une partie de ces quelques millions d'euros, comme pour le PSEM, proviennent des « technocrates bruxellois ». Il est vrai que l'argent n'a pas d'odeur. Encore moins celle de l'Europe...